Cela n’avait pas eu lieu à la Poste depuis 1951 ou la guerre d’Algérie selon les souvenirs. Et pourtant en 2015, Yann, postier des Hauts-de-Seine, se voit révoqué pour des prises de paroles et des interventions syndicales. Il n’est pas le seul concerné par la répression à la Poste, rejoignons le combat des travailleurs/travailleuses en lutte ! Tract de Sud PTT et appel à rassemblement.

– Toutes et tous au rassemblement de soutien contre la répression à la Poste
mardi 20 janvier 2015 à 14h00
devant la Direction Opérationnelle Territoriale Courrier (DOTC) du 92
3 boulevard du Levant à Nanterre, RER A : Nanterre ville
– Signez la pétition en ligne

Communiqué de la fédération SUD-PTT :

Yann Le Merrer, secrétaire départemental adjoint de SUD PTT des Hauts-de-Seine vient de recevoir sa notification de révocation pour des faits liés à l’activité syndicale et au conflit qui a agité les Hauts-de-Seine au premier semestre 2014. Du jamais vu depuis 1951, date à laquelle deux responsables de la CGT avaient subi une sanction similaire, la plus lourde qui soit pour un fonctionnaire. Pourtant le dossier disciplinaire de Yann ne fait état que de faits liés à son activié syndicale : participation active à un conflit du travail, information aux collègues non grévistes, interpellation des directions…
La palme d’or de l’hypocrisie revient à…. nos patrons !

Des centaines de syndicalistes subissent menaces et sanctions dans leurs activités quotidiennes pour avoir simplement relayé les revendications des personnels ou d’être à leurs côtés dans les luttes. La simple liberté d’information est interdite dans certaines directions, les représentant-es syndicaux-ales n’ayant pas le droit de rentrer dans les bureaux pour distribuer ne serait-ce qu’un tract. Pourtant les dirigeants de la Poste ont demandé à tous les postier-ères de respecter une minute de silence pour la défense de la liberté d’expression, habillant en parallèle le site de La Poste du symbole « Je suis Charlie ». Quelle ironie quand on sait que cette même liberté n’a pas droit de cité dans l’entreprise !
La responsabilité de l’Etat

Même hypocrisie du côté du gouvernement qui n’a jamais daigné nous recevoir sur les libertés syndicales à La Poste depuis 2 ans malgré les courriers d’alerte que nous avons envoyés aux ministres de tutelle successifs. Même silence des représentant-es de l’Etat au Conseil d’Administration, instance dans laquelle nos représentant-es font souvent état de la répression anti-syndicale qui s’abat sur les militant-es. Ce gouvernement a une drôle de conception de la liberté d’expression quand il s’agit de l’entreprise tant vantée par le premier ministre.
SUD ne laissera pas faire

Depuis des années La Poste sanctionne sans vergogne les représentant-es syndicaux qui luttent aux côtés des personnels. Elle interdit l’exercice de leur mandat syndical, leur expression, la discussion avec les personnels, la diffusion de leurs revendications. Elle vient de franchir un nouveau palier en révoquant un fonctionnaire.

Evidemment nous allons riposter et toutes les voies de recours seront utilisées pour casser cette décision inique. D’ores et déjà nous travaillons sur un référé suspension. Nous ne nous laisserons pas bâillonner. Nous continuerons d’être au côté des personnels. On ne nous fera pas taire !

SUD Activités Postales 92 appelle tous les postiers, toutes les organisations syndicales, tous les soutiens des postiers, toutes les équipes militantes touchées de près ou de loin par la répression à se regrouper afin de mettre un terme à la politique répressive du patronat et du gouvernement. À

l’occasion d’un nouveau conseil de discipline pour faits syndicaux à l’encontre de Brahim Ibrahimi, également secrétaire départemental SUD 92, nous organisons un premier rassemblement mardi 20 janvier à 14h00 devant la direction du Courrier du 92.
Yann doit être réintégré !

TOUTES ET TOUS AU RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN mardi 20 janvier à 14h00 devant la DOTC du 92 à Nanterre, 3 boulevard du Levant, RER A : Nanterre ville

Signez la pétition en ligne .